

## **INFORMATIONS FINANCIERES 2026/2027**

### **DEMI-PENSION – INTERNAT – BOURSES – AIDES**

#### **TARIFS INDICATIFS**

Le système de la demi-pension et de l'internat est basé sur **un tarif forfaitaire voté en novembre de chaque année civile** par le **conseil d'administration** de l'établissement en fonction du **barème décidé** par la **Région**. Les tarifs de demi-pension et d'internat 2027 sont transmis à titre indicatif sur la base de ceux votés en novembre 2026. Les **nouveaux tarifs** seront **connus** en **décembre 2026**.

|                                                 | <b>Demi-pension<br/>5j*</b>   | <b>Internat*</b>              |
|-------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <i>Trimestre 1</i><br>Septembre – Décembre 2026 | 227,81 €                      | 590,19 €                      |
| <i>Trimestre 2</i><br>Janvier – Mars 2027       | 175,30 €<br><i>estimation</i> | 454,00 €<br><i>estimation</i> |
| <i>Trimestre 3</i><br>Avril – Juin 2027         | 210,30 €<br><i>estimation</i> | 544,80 €<br><i>estimation</i> |

\*L'internat n'accueille pas d'élèves le dimanche soir.

\*L'établissement propose également un tarif demi-pension 4 jours (≈ 490 € annuel).

**L'accès à la restauration** n'est possible qu'après **l'achat d'une carte** magnétique au **prix unique de 7€** valable pour l'ensemble de la scolarité au Lycée Pierre Boulanger. Par conséquent, les élèves ayant déjà acheté une carte de self n'ont pas à procéder à un nouvel achat.

Votre enfant, demi-pensionnaire ou interne, **prend obligatoirement ses repas au lycée**. Le **paiement des repas** s'effectue lors de la **réception de la facture** (« avis des sommes à payer ») en fin de trimestre.

**Les avis des sommes à payer** ainsi que les **relances amiables et contentieuses** et les **avis de versement des bourses** vous seront adressés par courrier électronique. **Il est donc impératif que nous disposions pour chaque responsable légal d'une adresse mail fiable.**

En cas de modification de vos coordonnées en cours d'année (changement de nom, de coordonnées bancaires et de responsable financier), merci de bien vouloir nous communiquer immédiatement par écrit les changements pour la mise à jour de votre compte.

Les courriels envoyés depuis l'adresse « opal...@noreply.phm.education.gouv.fr » peuvent parfois arriver dans les courriers indésirables : soyez donc vigilants et contrôlez vos spams.

**Afin de régler les frais scolaires, plusieurs modalités de paiement vous sont proposées :**

- en espèces (uniquement déposées auprès du secrétariat d'intendance)
- par carte bancaire (en se connectant au portail Educonnect)
- par virement (RIB du lycée inscrit sur la facture)
- par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du LP Pierre Boulanger (Attention ce moyen ne sera plus accepté à partir de janvier 2027)
- Par **prélèvement automatique (nouveau 2026-2027)**

Concernant la mise en œuvre des prélèvements automatiques, il y aura **6 échéances** : entre les mois de novembre et janvier pour le T1 ; entre février et avril pour le T2 ; entre mai et juillet pour le T3. Les montants des échéances sont calculés automatiquement par le progiciel comptable OP@LE. Ils seront indiqués, avec les dates de prélèvement, sur la seconde page de l'avis des sommes à payer qui vous sera adressé par mail à chaque trimestre. Le mandat de prélèvement consenti vaudra pour l'ensemble des créances. Ainsi, si vous sollicitez le prélèvement de la demi-pension, le recouvrement des autres créances (notamment les voyages scolaires) sera également prélevé, dont les dates et montants figureront aussi sur les avis des sommes à payer.

**Si vous souhaitez régler les avis de sommes à payer par prélèvement automatique, il conviendra de compléter le mandat de prélèvement SEPA dans votre dossier d'inscription.**

## AIDES

Si vous ne pouvez pas assurer le paiement de la demi-pension ou de l'internat dans les délais demandés, vous devrez en informer impérativement le service gestion et ce, dans les meilleurs délais. Les familles rencontrant des difficultés pourront prendre rendez-vous avec l'assistant social pour obtenir éventuellement une aide. La demande devra être renouvelée chaque trimestre.

## BOURSES NATIONALES

Les modalités de demande de bourse ayant évoluées. Il est possible de consentir à l'étude automatique du droit à bourse (fiche à compléter), lors de l'inscription de votre enfant.

## CARTES D'ACCÈS A L'ÉTABLISSEMENT

En début d'année scolaire et pour toute sa scolarité, votre enfant se verra remettre une **carte à puce strictement personnelle permettant d'accéder à l'établissement**. Il devra l'avoir en permanence en sa possession afin d'entrer et sortir de l'établissement de façon sécurisée et autonome. Toute carte perdue ou endommagée du fait de l'élève sera facturée 1€.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée 2026/2027 et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Le Service Gestion**